

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 62 (1924)
Heft: 43

Artikel: Les poules à Jean-Samuel
Autor: Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-219060>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

née-là, une pluie de petites poires ; on a eu ce même tas de petites poires l'année où mon fils est né, et cette année, que les autres arbres font la grève, nous avons un petit-fils.

On en a ri ; ces idées-là font toujours rire, et la petite-fille qui écoutait de ses deux oreilles bien ouvertes, a dit :

— Qu'est-ce qu'il a dit quand on l'a déballé, le petit frère ? *Mme David Perret.*

Traduction libre. — Un premier président de tribunal français avait fait placer au-dessus de la porte de son cabinet quatre P., cela signifiait, dans son esprit : « Pierre Pontac, premier président ».

Surprenant un jour, les yeux fixés sur ces quatre P, un plaideur qui faisait antichambre depuis deux ou trois heures, il lui dit :

— Eh bien, mon ami, comprenez-vous ce que veulent dire ces quatre lettres ?

— Monsieur, répondit le plaideur, elles signifient, sans doute : « Pauvre plaideur prends patience. »

UN REGARD DANS LE PASSÉ

LE voyageur engagé sur la route cantonale qui relie le canton de Neuchâtel au canton de Vaud ne manque pas, lorsqu'il arrive à la « Place d'armes » de Boudry de remarquer un petit bois de sapins à peu de distance de la route et de s'arrêter pour le regarder. Et il se demande comment il a pu se faire que des hôtes des forêts se trouvent transplantés dans ce lieu ; comment ils ont germé, grandi et sont devenus de grands et vieux sapins dans l'immense plaine, patrie des foins, des moissons, des arbres fruitiers où s'est élevé « Perreux », cet asile où cherchent à s'abriter tant de misères humaines.

Nombreux sont les voyageurs qui ne peuvent s'expliquer la présence, en ces lieux, des exilés de la montagne, présence étrange qui évoque en leur esprit cette autre image de verdoyants palmiers dans les oasis si chères aux caravanes traversant le désert.

Mais les vieux d'aujourd'hui qui l'ont appris de leurs pères, savent que ces sapins ne sont pas issus par les forces de la nature et du temps, mais de celui qui fut planté pour servir de poteau d'exécution aux criminels de la contrée, condamnés autrefois à expier sur le gibet les crimes de leur vie.

Le gibet de la Place d'armes était destiné aux grands coupables, à ceux qui avaient porté atteinte à la vie de leur prochain, tandis que « la peine des verges » était appliquée aux auteurs de délits moins graves dirigés contre la propriété : Mais, si cette peine laissait la vie sauve à celui qui la subissait, elle n'en était pas moins, pour lui, humiliante et cruelle.

Le supplice des verges fut appliqué pour la dernière fois au chef-lieu du district de Boudry, à un étranger au canton et qui vivait dans le petit village de la Béroche, tout près de la frontière du canton de Vaud, dans une profonde misère.

Afin de nourrir ses nombreux enfants, enfants sans mère, et qui souffraient de la faim, il avait volé une ruche d'abeilles à un propriétaire du voisinage. Bientôt découvert et dénoncé, il fut conduit en prison, jugé et condamné à recevoir cinquante coups de verges suivis d'un temps de prison au château de Boudry.

Au jour fixé, dès le matin, la longue et principale rue du chef-lieu était bordée d'une foule nombreuse venue de près et de loin pour assister à l'exécution de la sentence. A l'heure, annoncée d'avance, les spectateurs virent, au bas de la rue, apparaître le condamné. Il s'avancait, le torse nu ; deux gendarmes le précédaient ; deux autres le suivaient, et, à ses côtés marchaient les exécuteurs chargés, l'un de droite, l'autre de gauche, et tous les cinq pas, d'appliquer les cinquante coups annoncés par les juges.

Au signal convenu, l'exécuteur de droite leva le bras et, de toute sa force abattit la verge souple et sifflante sur les épaules et le dos du coupable qui poussa un premier cri, tandis que de l'autre côté, la seconde verge était déjà préparée pour accomplir sa sinistre tâche.

A chaque cinquième pas de l'homme, des

gendarmes et des bourreaux, un nouveau coup retentissait en même temps qu'un gémissement d'indicible douleur : et le buste du supplicié, en des sursauts impossibles à réprimer, s'élevait l'espace d'une seconde, au-dessus de la haie humaine et la dépassait en cette seconde d'horreur sans nom.

Le sinistre cortège allait atteindre le haut de la ville, lorsque le voleur de la ruche s'affaissa en poussant un cri qui glaça tous les cœurs.

La marche se trouva suspendue et pourtant, quarante coups seulement avaient été appliqués. Pendant cet arrêt forcé il y eut un conciliabule entre les autorités présentes ; puis l'on entendit annoncer ces mots : « Il est fait grâce au condamné des coups qui lui restent à recevoir ! »

Les gendarmes relèverent le malheureux qui, soutenu par eux, le corps labouré et inondé de sang, fut reconduit sur la paille de son cachot.

Tel est le récit de la dernière application du supplice des verges qui eut lieu à Boudry, dans les années 1825 à 1830.

Peu avant la suppression de cette coutume barbare, le dernier condamné à mort avait également été suspendu au gibet de la Place d'armes de Boudry. C'était un homme d'un certain âge et nous ignorons pour quel crime il fut exécuté. Mais son souvenir resta gravé dans la mémoire des habitants de la contrée par le fait que les autorités décidèrent que son corps resterait exposé pendant six semaines aux intempéries de la saison, — c'était en hiver, — et aux regards des passants, afin « que ce corps leur servit d'exemple et leur inspirât un salutaire dégoût des œuvres criminelles. »

Cette exposition macabre eut encore un autre résultat non prévu des juges si bien intentionnés : elle fit la joie des enfants des villages environnants, particulièrement de ceux de Bevaix qui, chaque matin se rendaient à la fabrique d'indiennes de Boudry, indiennes qui eurent leur temps de célébrité. Pour l'aller comme pour le retour, les petits ouvriers s'accordaient le plaisir de mettre en mouvement le corps raidi par la gelée et de le balancer, avec un zèle et une joie dignes d'une meilleure cause, avec de longues perches subtilisées à la maison et cachées en un coin sûr de la Place d'armes.

Mais il n'est pas de bonheur sans lendemain : le bruit du délasement choisi par les enfants dont l'un, devenu vieillard nous a raconté l'odyssée qui n'est jamais sortie de notre mémoire, parvint aux oreilles des autorités. Celles-ci mirent fin immédiatement à l'exhibition de celui qui fut le dernier hôte du gibet de la Place d'armes de Boudry.

Le règne des verges comme celui de la corde était fini à jamais pour notre pays où personne ne les a regrettés. *C. Ribaux.*

DÉVEINE

Certaines gens n'ont vraiment pas de veine :

Un marchand forain, travailleur infatigable et point maladroit avait épousé une femme coquette et dépensière. D'où scènes et disputes continuelles.

La femme, un beau jour, en a assez et s'enfuit emportant le magot. La police s'en mêle. Les recherches sont entreprises et durent plusieurs mois, si bien qu'au moment où elle fut reprise, la fugitive n'avait plus le sou.

L'homme, en apprenant cette double nouvelle, eut ce cri digne d'Harpagon :

— Vous me rendez ma femme, et sans argent encore ? Ça fait deux malheurs !



Au théâtre. — L'autre soir, un Américain, une gigantesque lorgnette à la main, lorgnait le merveilleux collier de brillants d'une jeune femme déplorablement maigre :

— Vous admirez la rivière ? lui demande son voisin.

— Oui, répondit l'autre froidement... Elle me rappelle le Rio de La Plata !

LES POULES A JEAN-SAMUEL



LS sont assis autour de la table ronde du Café des Balances. Ils sont trois qui se lamentent à cause du temps. Entre les averses fréquentes, de lourds nuages se glissent sur les crêtes du Jura. Bientôt apparaît un pâle rayon de soleil qui éclaire les prés d'un beau vert et fait briller, un instant, les javelles d'avoine alignées sur le champ. Brusquement il disparaît et la pluie tombe de nouveau.

Ils se lamentent. Ils jettent un coup d'œil à la fenêtre. Ils disent : « Tonnerre de temps », puis ils vident leur verre. Sur la table, le tapis de moquette est déroulé, mais ils ont cessé de jouer aux cartes. Alors, pour les distraire, Marc-Henri raconte une histoire.

C'était il y a bien longtemps, une vingtaine d'années peut-être. Ma maison avait un grand toit qui touchait presque celui de mon voisin, Louis ou Trompette, que vous connaissez bien. Il vivait seul dans sa grosse ferme aux murs blancs, un peu à l'écart de la route. On disait qu'il avait eu des malheurs. Sa première femme était morte subitement, alors il s'était remarié avec sa servante, une jeune Bernoise aux tresses blondes et aux yeux bleus. Deux ans après le mariage, la petite Bernoise était morte en couches laissant le pauvre Jean-Samuel entièrement seul.

Il faut croire cependant que la solitude lui était devenue insupportable puisqu'une année plus tard il se remariait avec une citadine entre-

vue au cours d'un voyage à Berne.

Cette fois encore, le pauvre Jean-Samuel joua de malheur. Trois mois après le mariage la « citadine », comme on l'appelait au village, s'en allait. Que s'était-il passé ? On n'a jamais rien su.

Je vois, quand je veux, la démenageuse automobile décrire sa courbe dans la cour avant de s'engager sur la route, tandis que la « citadine » prenait le chemin de la gare, son sac de voyage à la main. Elle ne se retourna pas. Elle alla de son pas décidé, regardant droit devant elle et répondant à peine aux passants qui la salueaient.

Il n'y avait personne aux fenêtres. Je cherchai, des yeux, Jean-Samuel et je le vis assis sur le mur de son jardin. Il restait là, comme écrasé.

Depuis cette époque, il a vécu très retiré. On prétendait qu'il ne sortait que la nuit et que, pendant le jour, on entendait, derrière ses volets toujours mi-clos, des appels et des éclats de voix. A quel personnage imaginaire adressait-il des paroles ? Je ne sais. En tous cas, pour ma part, je me suis bien vite aperçu que mon voisin devenait de plus en plus avare et qu'il ne manquait jamais l'occasion d'utiliser le bien d'autrui.

Comme vous le savez, Jean-Samuel a toujours possédé la plus belle basse-cour du village. Il mettait son orgueil à élever des poules de plusieurs races et à faire des croisements. Orpington, Minorque, Rhodes-Island et vingt autres races ont défilé dans son poulailler. Seulement on n'élève pas toute cette volaille sans distribuer force sacs de froment et pâtées de maïs.

Or, mon voisin s'arrangeait toujours pour que ses poules cherchent elles-mêmes leur nourriture autour des fermes et dans les prés voisins. D'octobre à mars et même avril, on les voyait, coq en tête, gravir en rangs serrés les pentes herbeuses et chercher, parmi les feuilles mortes, les grains oubliés. Mais au retour du printemps, alors que chacun prend soin de rentrer ses poules, Jean-Samuel continuait à laisser vagabonder son troupeau. Bien plus, il le chassait de son jardin pour le pousser, de plus en plus, dans la direction de mes plates-bandes. Orpingtons, Minorques et Rhodes-Islands franchissaient la haie et grattaient insolemment la terre que je venais de remuer. Une pierre lancée les chassait, l'espace d'un instant, mais bientôt elles revenaient à la charge.

Alors je suis allé vers mon voisin. Je lui ai expliqué que je ne tolérerais pas cette invasion

de poules. Il m'a promis de veiller sur son troupeau, ce que j'eus la naïveté de croire.

Cela dura trois jours. Le quatrième, dès six heures du soir, de nouveau le bataillon bigarré se mit en route. J'aurais pu adresser une plainte à la Municipalité, mais à quoi bon. J'ai usé d'un moyen bien plus efficace. Vous allez voir.

Connaissant l'avarice de Jean-Samuel, j'ai pris un panier d'œufs. A la tombée de la nuit, je suis allé les déposer, au hasard, par groupes de deux ou trois, sur mes plates-bandes. Par-ci par-là, j'ai gratté la terre pour laisser croire que la pondeuse avait cherché à faire un nid. J'ai eu soin de placer les œufs au pied des buissons de groseillers et dans des endroits obscurs.

Le premier jour, Jean-Samuel ne remarqua rien. J'ai ramassé mes œufs et j'ai recommencé.

Le troisième jour, comme il revenait de faucher son herbe, à huit heures du matin, il passa près de mon jardin. Dissimulé derrière mes volets, je suivais tous ses mouvements. D'abord il jeta, comme d'habitude, un regard distraait sur mon domaine. Ensuite ses yeux se fixèrent sur les plates-bandes. Alors je vis mon homme s'arrêter net et s'appuyer à la barrière. Sa physiologie passa de l'étonnement à l'envie. Il avait tout l'air de compter les œufs.

Sans hésitation et avec désinvolture, je me rendais au jardin, mon panier à la main. Je n'eus pas l'air d'apercevoir mon voisin et, sans hâte, avec des gestes calculés, je ramassais les œufs un à un, afin qu'il ait le temps de les compter.

— Eh ! dites donc Marc-Henri, ce sont mes œufs que vous ramassez là !

Je me retournai, feignant l'étonnement :

— Ah ! c'est vous ! Quel bon vent vous amène ?

— Je vous dis que ces œufs sont à moi, répléta-t-il.

— Pas possible, fis-je, avec simplicité. Moi qui croyais être chez moi. Voilà des œufs que je trouve dans mon jardin. Il faut donc que vos poules viennent pondre ici en contrebande ! Vous m'aviez pourtant certifié qu'elles étaient barricadées dans votre basse-cour. Ma foi, j'ai plutôt des raisons de croire que ces œufs me sont tombés du ciel, tout comme la manne dans le désert.

Il réfléchit un instant puis ajouta :

— Ecoutez ! Pas de plaisanterie ; ces œufs m'appartiennent puisque mes poules viennent quelquefois, le soir, rôder chez vous, en contrebande, comme vous dites. Je vous les laisse à titre de dédommagement, bien que j'y perde. Car vous ne me ferez pas croire que les quelques vers qu'elles ont mangé compensent la valeur des œufs perdus pour moi.

Et là-dessus, il s'en alla. Je vis, un instant, sa faux briller au-dessus de la haie, puis plus rien.

Le fait est que depuis cette aventure, je n'ai plus revu les poules à Jean-Samuel s'ébattre dans mes plates-bandes.

Ayant raconté son histoire, Marc-Henri battit de nouveau les cartes et les distribua à ses partenaires.

Dehors, la pluie tombait avec force.

Jean des Sapins.

IL Y A CENT ANS

Laub, marchand fripier, rue d'Etraz n° 8, vient d'arriver de Paris avec de la très belle friperie, comme carico, redingotes, pantalons et gilets, la plupart neufs ; des robes de satin, de toutes couleurs, sans taches, très fraîches ; des étoffes pour meubles, des blondes de différentes largeurs ; le tout à des prix très modiques.

Le Grand Conseil du canton de Vaud ayant décrété, le 15 mai passé, que la commune générale de Villette serait partagée en six communes, savoir : Cully et Chenaux, chef-lieu Cully ; Riex, Epesses, Grandvaux et Curson, chef-lieu Grandvaux ; Villette et Aran, chef-lieu Villette ; Forel, qui comprend les monts de Vil-

lette, tous les bourgeois de la commune générale de Villette sont péremptoirement invités à se présenter devant la délégation chargée de ce partage, à Cully, au local de ses séances, les mardis et jeudis de chaque semaine, dès les 9 heures du matin à midi, et dès les 2 heures à 4 heures, à commencer depuis le 14 décembre prochain jusqu'au 1er mars 1825, pour déclarer tant pour eux que pour leurs femmes et leurs enfants, à laquelle des six communes ils désirent appartenir, en faisant leurs preuves de bourgeoisie et en payant une finance à teneur de l'article 8 du décret, à moins qu'ils ne prouvent qu'ils sont compris dans la classe des pauvres.



CHANT D'ÉVOLÈNE

*De Sion, dans la plaine,
Montons allègrement
Là-haut, vers Evolène,
Au val d'Hérens !
Longeons l'abîme,
Sillon qu'anime
Le beau torrent,
Dont j'entends
Le grondement !*

*D'Évolène aux Haudières
Le val s'est élargi ;
Voyez ces dents si fières
De Veisivi !
Plus haut, La Sage,
Charmant village,
Toujours est prêt !
Combien me plaît !
Mon chalet*

*Sur un grand rocher plane,
Au milieu du glacier,
De Bertol la cabane !
J'y veux grimper,
Voir, quand l'aurore
S'annonce et dore,
De ses couleurs,
Les hauteurs ;
Quelle splendeur !*

J. Muller, Clarens.

UNE RAISON PÉREMPTOIRE

Rudyard Kipling, qui vient d'être désigné comme lord recteur de l'Université de Saint-Andrews, eut, l'autre matin, en ouvrant le journal auquel il était abonné, la désagréable surprise de lire l'annonce de son décès.

Mais Rudyard Kipling prit ensuite fort galement la chose et se contenta d'adresser au directeur du journal une missive ainsi conçue :

« Votre organe annonce ma mort. Comme vous êtes généralement bien informé, cette nouvelle doit être exacte. C'est pourquoi je vous prie d'annuler mon abonnement qui ne me servirait, désormais, d'aucune utilité. »

UNE HISTOIRE DE PENDU

UN jeune homme vient de se pendre, dans la forêt de St-Germain...

Ce n'est pas de lui qu'il s'agit, car celui dont je vous parle s'était pendu au Mollendruz, tout simplement. C'était un pauvre hère, un malchanceux auquel la vie n'avait jamais souri, un trimardeur toujours en quête d'un emploi et ne pouvant jamais y rester, un désabusé dont les illusions depuis belle lurette étaient noyées au fond des petits verres, unique consolation de cette humaine épave. Car le pauvre bougre avait eu toutes les malchances. Dans sa jeunesse — il doit y avoir de cela bien, bien longtemps, car l'homme était tout gris — un accident sur lequel on n'est pas bien au clair le coucha pour plusieurs mois sur un lit d'hôpital. Il en sortit, appuyé sur des cannes, et dès lors, ne s'en sépara plus.

Vaincu par tant de misère, le Boîteux, certain soir de désespérance y mit un terme. On le re-

trouva au petit jour pendu à l'un de ces grands sapins aux branches affligées, qui d'avance semblaient porter le deuil.

On s'empresse. On s'étonne :

— Quel est cet inconnu ?

Un assistant croit le savoir :

— Il doit venir du Brassus !

On téléphone à la Vallée. Le syndic est absent ; un voisin répond. On lui narre le cas, on s'évertue à lui donner le signalement du pendu.

— Boîte-t-il, questionne le Combiar avec son bon accent d'en-là.

Un éclat de rire lui répond. Et, jusqu'à l'intervention d'une information plus sagace, l'enquête en resta là.

Bert-Net.

Théâtre Lumen. — Afin de donner le plus de variété possible à son genre de spectacles, la Direction du Théâtre Lumen annonce pour la semaine du vendredi 24 au jeudi 30 octobre en matinée et en soirée, la dernière et sensationnelle création de Harold Lloyd intitulé *Girlshy* qui peut se traduire en français par « La peur des femmes », un film en 5 actes, qui n'est durant passé une heure, qu'une suite de fou-rire. En outre, la direction du Lumen s'est assurée l'exclusivité pour Lausanne de la plus récente et sensationnelle actualité *La traversée de l'Atlantique par le Zeppelin R. III*, actualité officielle tournée depuis le Zeppelin lui-même et qui sera présentée en 3 parties.

Royal Biograph. — La Direction annonce pour cette semaine un programme réellement extraordinaire tant par sa valeur artistique que du choix des œuvres présentées, que par leur originalité. Il convient de mentionner en tout premier lieu, la plus récente création du réputé cow-boy, Tom Mix, qui dans *Vers la Mort* se présente au public sous un genre absolument nouveau. Un jeune *Amour* est une délicieuse comédie dramatique en 4 actes, interprétée par l'exquise artiste américaine Billie Dove, MM. Jack Garner et Noah Berry.

Pour la rédaction : J. MONNET

J. BRON, édit.

Lausanne. — Imprimerie Pache-Varidel & Bron

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.

ASSURANCES Avec vos économies - Vos gratifications
Une police-vie aux meilleures conditions

Tarifs et renseignements sans frais par la direction de

La Suisse

6, rue de la Paix, Lausanne



Examen de la vue

et conseils gratuits

Emile TREUTHARDT, Opticien-Spécialiste

« Les Ifs » St-Roch, Lausanne Tél. 45.49

Se rend dans toutes les localités du canton.

AUX SEMEURS VAUDOIS 40, rue de l'Ale, 40

Lausanne
Georges BALLY, Horticulteur grainier. — Semences pour jardins et champs. Arbres fruitiers, Rosiers, etc.

AGENT D'AFFAIRES PATENTÉ COTTENS McE

18, Rue St-François — Lausanne — Téléphone 54.11

Représentation devant tous juges. — Recouvrements.

Recherches et renseignements de tous genres, affaires pénales, plaintes et directions.

ÉLECTRICITÉ

LOUIS CAUDERAY

Escaliers du Grand-Pont 4, LAUSANNE

Lustrerie — Porcelaines — Cristaux

PHOTOS

Une belle photo est signée

MESSAZ & GARRAUX

14, Rue Haldimand — Lausanne — Téléphone 86.23

TIMBRES POSTES POUR COLLECTIONS



Choix immense

Achat d'anciens suisses 1850-54

Envoi prix-courants gratuits

Ed. ESTOPPEY

Grand-Chêne, 1 Lausanne